

**RECOMMANDE AVEC AR**Monsieur Bernard GAUVAIN  
Président de l'Association Ranimons la cascadeRue du Bourg  
12330 SALLES LA SOURCE

Vos références

Nos références DT – HS/SP

Interlocuteur Hervé SIMONNOT

Objet

Rodez, le 4 août 2014

Monsieur le Président,

Nous accusons réception de votre courrier du 23 juin dernier qui a su retenir l'attention de nos services.

Dans un premier temps, nous souhaitons vous apporter un bref éclairage sur les rôles, missions et activités des deux sociétés que vous évoquez :

- Le gestionnaire de réseau de Distribution ERDF assure l'accès au réseau public de distribution dans des conditions non discriminatoires à l'ensemble des utilisateurs du réseau, qu'ils soient producteurs ou consommateurs. Cette mission relevant du domaine "régulé", est définie dans la loi n° 2000-108 du 10 février 2000.
- L'activité de l'entité qui achète l'énergie à un producteur relève en revanche du domaine "concurrentiel". Lorsque l'installation bénéficie d'un CODOA, (Certificat Ouvrant Droit à Obligation d'Achat), l'acheteur est généralement "EDF Obligation d'Achat", entité spécifique du groupe EDF.

Ensuite, nous vous informons que les éléments abordés dans votre série de questions relèvent du champ des Informations Commercialement Sensibles (ICS) qui, en application du décret n° 2001-630 du 16 juillet 2001 relatif à la confidentialité des informations détenues par les gestionnaires de réseaux publics de transport ou de distribution d'électricité, ne sont pas communicables aux tiers.

Par conséquent, nos services se trouvent dans l'impossibilité de satisfaire vos demandes d'informations.

Nous comptons sur votre compréhension et vous prions, Monsieur le Président, d'agréer nos sincères salutations.

**Hervé SIMONNOT**

Directeur Territorial Aveyron



Page 1/1